

|   |                       |  |
|---|-----------------------|--|
| République Française                                |                       |  |
| Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève |                       |  |
| Extrait du registre des délibérations               |                       |  |
| <b>Communauté de communes du Clermontais</b>        |                       |  |
| Date de la convocation                              | Mercredi 15 Mars 2023 | <b>Séance du Mardi 21 Mars 2023</b>  |
| Président de séance                                 | M. Claude REVEL       | L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt et un Mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL. |
| Secrétaire de séance                                | Mme Isabelle SILHOL   |  |
|   | Votes : <b>39</b>     |  |
| Présents : <b>31</b>                                | Pour : <b>39</b>      |  |
| Absents : <b>6</b>                                  | Contre : <b>0</b>     |  |
| Représentés : <b>8</b>                              | Abstention : <b>0</b> |  |
| Rapporteur  | Claude VALERO         |  |

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Laurent ALBERT (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Aleix BERTRAND (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

### **Approbation de la charte Madeleine, un outil au service de l'égalité femmes hommes dans le secteur culturel**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modifications des compétences de la Communauté de communes du Clermontais avec l'exercice d'une compétence portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,

Vu l'adhésion à la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie publique votée lors du Conseil communautaire du 7 février 2023,

Considérant que la mixité n'est pas à l'œuvre dans les métiers culturels. Les femmes et les hommes restent cantonnés dans des métiers assignés par les stéréotypes liés à leur sexe,

Considérant que les métiers de la culture sont des métiers fortement porteurs de signes symboliques. Ils véhiculent, catalysent, transforment nos codes culturels, ils sont au cœur du travail sur nos systèmes de représentation. Les professionnels de la culture sont ainsi directement impliqués dans la construction des valeurs qui traversent l'espace public.

Avec la proposition d'approbation de cette charte, la Communauté de communes s'engage dès lors à expérimenter des pistes de changement afin de faire évoluer vers plus de mixité et de diversité ce secteur déjà fort de partage et de propositions pour une société plus humaine.

Cette charte permet en outre à la collectivité de pouvoir suivre une méthode et de disposer d'outils permettant de l'accompagner vers :

- La compréhension des enjeux de l'égalité,
- La mesure de ses implications,
- La manière de s'en emparer en tant qu'employeur.

Ainsi la charte propose plusieurs axes de travail autour de l'organisation interne (ressources humaines, management), les activités développées (création, production, diffusion, programmation, accompagnement, communication, médiation etc.) ou encore la participation au réseau des signataires (coopération avec d'autres structures pour nourrir sa propre réflexion et les actions menées en interne).

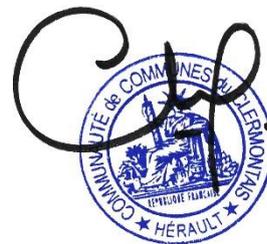
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la charte Madeleine, un outil au service de l'égalité femmes hommes dans le secteur culturel,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.